



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### PREAMBULE

Le Bureau montagne du Ballon d'Alsace (BMBA) est un regroupement de travailleurs indépendants qui proposent des prestations encadrées par des accompagnateurs en montagne brevetés ou diplômés d'état en randonnée pédestre, VTT, et à raquettes.

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

- d'une part une personne physique ou morale, dénommées « le client », qui réserve une prestation soit via le site internet «[www.bmba@fr](http://www.bmba@fr)», soit par mail à « [bmba@free.fr](mailto:bmba@free.fr) », soit par téléphone au 06.72.15.35.95 ou dans les locaux des offices de tourisme.
- Et, d'autre part le **Bureau Montagne du Ballon d'Alsace** constitué en syndicat local professionnel.

Bureau Montagne du Ballon d'Alsace

SIREN : 818192171

Siège social & Bureau

30, rue de Villars

90700 Châtenois-les-Forges

Tél : 06.72.15.35.95

email : [bmba@free.fr](mailto:bmba@free.fr)

### 1/ OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les modalités de réservation et de participation aux prestations entre le BMBA et le client.

Elles s'appliquent à toutes les réservations de prestations proposées, que la commande ait été passée par téléphone, par courrier postal, par courrier électronique ou directement par le site internet du Bureau Montagne du Ballon d'Alsace. Elles s'appliquent aussi lors de la validation de devis. Toutes prestations doit être réservées.

Toutes réservations supposent nécessairement la prise de connaissance par le client, des présentes conditions générales de vente, préalablement à la commande, et l'acceptation de l'intégralité de leur contenu par le client.

L'acceptation de ces conditions générales de vente prend effet lors de la validation de la réservation des prestations ou de l'acceptation du devis par le client. En conséquence, le client



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

reconnait être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où le client souhaite réserver en ligne des prestations présentées sur le site du BMBA. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au jour de la validation de la commande ou du devis par le client.

### 2/ PROCÉDURE & MODALITÉS DE RÉSERVATION DES PRESTATIONS

Le client peut réaliser sa réservation sur Internet via le site [www.bmba.fr](http://www.bmba.fr), par mail à l'adresse : [bmba@free.fr](mailto:bmba@free.fr), ou par téléphone au 06.72.15.35.95.

Les données communiquées par le client et enregistrées par le BMBA lors de la réservation constituent la preuve des transactions entre le BMBA et le client.

-Dans le cas d'une réservation par courriel, par courrier ou par téléphone, la prise en compte de la réservation de la prestation ne sera effective qu'après réception par le BMBA du devis signé et d'un acompte minimum de 30% de la commande, ou du solde de la prestation.

L'acompte est encaissé à la réception avant la prestation et le solde est réglé à l'issue de la sortie. Une facture sera alors éditée le jour de la prestation.

-Dans le cas d'une commande réalisée en ligne par le client (via le site internet), un courriel de confirmation de règlement sera envoyé au client avec le numéro de la commande. Le BMBA se réserve le droit de refuser une réservation ou d'honorer une prestation dans les cas où le client n'aurait pas réglé totalement ou en partie d'une précédente commande, ou dans le cas où un litige de paiement subsisterait.

### 3/ MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX PRESTATIONS

#### 3/1 Assurance et responsabilité

Chaque accompagnateur est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités qui lui sont propres. En revanche, nous conseillons vivement à chaque participant d'être couvert par une assurance en responsabilité civile et/ou une assurance individuelle accident auprès de l'assureur de son choix pour la pratique des sports de montagne.

La pratique des activités de pleine nature se déroule dans un environnement spécifique dit « à risque ». Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités proposées, qu'il peut courir certains risques dus notamment aux aléas et au caractère



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

imprévisible du milieu montagnard. Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels.

En cas de détérioration du matériel mis à disposition, il peut être demandé au participant/client un dédommagement ou un remboursement total du matériel.

### **3/2 Annulation de la prestation**

Il appartient au BMBA ou à l'accompagnateur responsable de l'activité de juger si la prestation peut avoir lieu en fonction des conditions générales sur le terrain.

- L'annulation pour conditions météo ou climatiques par le client ne peut se faire qu'après concertation avec le BMBA ou l'accompagnateur responsable de l'activité.

- Si le client annule le mandat, pour quelques raisons que ce soit, l'honoraire est dû selon le barème suivant :

- annulation jusqu'à 30 jours avant la date prévue : l'acompte est conservé
- annulation entre 30 et 10 jours : 50% de la prestation sera facturé
- annulation entre 10 jours ou moins : 100% de la prestation sera facturé

- Si l'annulation provient du fait du BMBA : la prestation sera intégralement remboursée sans aucune indemnité compensatoire. Plusieurs cas peuvent expliquer une annulation ou une modification de la prestation proposée par le BMBA.

- Les conditions météorologiques ou climatiques,

- Le niveau technique et physique ou l'équipement du / des participants ne permettant pas d'assurer la sécurité lors de la prestation,

- L'impossibilité pour l'accompagnateur d'encadrer la prestation (maladie, accident, décès d'un proche, ...)

Dans ces cas précis, le BMBA mettra tout en œuvre pour proposer un aménagement de la prestation (changement d'activité, report de date,...)

### **4/ RANDONNEES AVEC RAQUETTES A NEIGE**

Si nous entrons dans le cas d'un manque de neige ne permettant pas de faire de la randonnée en raquettes ou animations neige (igloo,...), le BMBA proposera des activités de remplacement. Par exemple, le maintien des randonnées raquettes en randonnées pédestres.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 5/ REPAS EN AUBERGE

- Le repas en auberge n'est pas une prestation du Bureau Montagne.
- Le paiement du repas est à effectuer par le client auprès de l'auberge.
- Dans le cas où le Bureau Montagne est mandaté par un client pour une avance/paiement de frais, un acompte de 30% du prix de la prestation est demandé. Ces frais seront refacturés, d'une manière distincte et précise, sans bénéfice.

### 6/ ARRET ET INTERRUPTION :

L'intégralité des honoraires reste due :

- Si pour des raisons météorologiques, de santé ou de fatigue du/des client(s), la randonnée doit être écourtée
- Si le client décide d'interrompre la randonnée avant son terme, pour quelques raisons que ce soit.

### 7/ TARIFS & PAIEMENT

Les tarifs sont ceux que le client trouvent sur le site internet [www.bmba.fr](http://www.bmba.fr) ou ceux affichés sur les différentes brochures ou flyers.

Le BMBA se réserve le droit de modifier ces tarifs au cours de la saison.

Le BMBA accepte les moyens de paiement suivants : virement bancaire, chèque bancaire, espèces.

***Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente***

***Signature***

précédée de la mention lu et approuvé